



# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VENDREDI 12 DECEMBRE 2008 – 18 h 30

Salle des Fêtes d'Ailly sur Noye

\*\*\*\*\*

1/ Remerciements :

- Mairie d'Ailly / Noye pour mise à disposition de sa salle
- Excuses
- Appel des délégués

2/ Déroulé de l'ordre du jour :

1/ Point sur les dossiers en cours :

- Tubesca 2010
- ZAC du Bosquel
- Eolien
- Structure multi accueil
- Complexe sportif et culturel

2/ Adhésion à la mission locale d'Amiens

3/ Budget 2008 : DM – transfert de crédits

4/ Questions diverses

3/ Date à retenir :

- 22 janvier 2009 : conseil communautaire
- 6 février 2009 : DOB

4/ Verre de l'amitié et buffet de Noel



# ASSEMBLEE GENERALE

VENDREDI 12 DECEMBRE 2008

## Point 1 - Dossiers en cours

### ▪ **TUBESCA 2010**

- Démarches administratives / techniques :
  - Permis de Construire / dossier ICPE
  - Déclaration préalable
- Aspects techniques :
  - Fouilles archéologiques
  - Travaux intérieurs à la ZAE
    - Aménagement parcelle TUBESCA
    - Desserte d'entrée de ZAE
  - Travaux extérieurs à la ZAE
    - Extension des réseaux en domaine public
    - Tourne à gauche + RD 90
    - Aménagement du carrefour en centre ville
- Financement :
  - DDR
  - Conseil Régional
  - Conseil Général
  - Réserve parlementaire
- Engagement Tubesca / C.C Val de Noye : situation

## TUBESCA 2010

\*\*\*\*\*

Chiffrage du projet :

Au 19 septembre 2008

I - L'EXTENSION DES RESEAUX EN DOMAINE PUBLIC	235 000 €
II - EXTENSION DES RESEAUX EN ENTREE DE ZONE	140 000 €
III - AMENAGEMENT INTERIEURE DE LA PARCELLE	
Partie publique : parking + voirie de contournement + terrassement	1 300 000 €
Partie à charge de l'aménageur : espaces verts et réseaux	750 000 €
IV - AUTRES DEPENSES (maîtrise d'œuvre, archéo, géomètre, ...)	180 000 €
VI - AUTRES CHIFFRAGES	
Aménagement Rond point centre-ville	400 000 €
Tourne à gauche	100 000 €
Reprise du site actuel	750 000 €

<b>TOTAL</b>	<b>3 855 000 €</b>
--------------	--------------------

Plan de financement prévisionnel :

	Montant	Taux
CCVN	1 493 000 €	43%
AILLY SUR NOYE	165 000 €	
ETAT (DDR)	307 800 €	36%
CONSEIL REGIONAL	534 600 €	
CONSEIL GENERAL	534 600 €	
RESERVE PARLEMENTAIRE	70 000 €	2%
INVESTISSEUR	750 000 €	19%
<b>TOTAL</b>	<b>3 855 000 €</b>	<b>100%</b>



# ASSEMBLEE GENERALE

VENDREDI 12 DECEMBRE 2008

## Point 1 - Dossiers en cours

- **STRUCTURE MULTI ACCUEIL**
  - Conditions restant à remplir :
    - Appel d'offres fructueux
    - Financement CG 80
  
  - Evolution financière du projet :

Date	phase	Montant global	Part travaux	Explications	
				actualisation	T.S
Fev 2007	New site	776 500 €	620 000 €		
Oct 2007	APS	798 175 €	641 675 €	8 000 €	13 675 €
Août 2008	APD	880 235 €	723 735 €	46 000 €	57 735 €

## ASSEMBLEE GENERALE – AILLY SUR NOYE – 12 DECEMBRE 2008

remerciements adressés aux élus de la commune d'Ailly / Noye pour la mise à disposition de la salle des fêtes

appel : le quorum est atteint – 54 présents – 7 pouvoirs – 6 absents

### 1/ Point sur les dossiers en cours

#### A/ TUBESCA 2010 (documents projetés) :

- **Démarches administratives :**
  - le Permis de Construire sera déposé dans les tous prochains jours. Le dossier ICPE (demande d'exploitation) sera déposé auprès de la DRIRE dans le même temps. Les services instructeurs ont été sensibilisés par M. le Sous Préfet au fait de devoir être réactif dans l'instruction de ces dossiers.
  - Une déclaration préalable permettant la division des lots est à déposer par la CCVN en DDE.
- **Aspects techniques :**
  - Le diagnostic archéologique débutera à/c du 6 janvier 2009. La durée de l'intervention est estimée à une douzaine de jours avec remise du rapport pour fin février.
  - La dernière estimation (phase APD) du coût des travaux à réaliser à l'intérieur de la zone (desserte et aménagement de la parcelle) reste cohérente avec celle présentée le 19 septembre dernier (phase APS). Le DCE est en cours de préparation ; la consultation sera lancée le 19 décembre 2008 pour une ouverture des plis et le choix de l'adjudicataire programmé fin janvier. Le démarrage des travaux est prévu pour le début du mois de mars 2009.
  - Concernant les travaux à réaliser à l'extérieur de la zone (extension des réseaux, aménagements divers), diverses réunions avec les concessionnaires et le CG 80 ont eu lieu ces derniers jours. Les chiffrages et études sont en cours.
- **Financement :**
  - Le plan de financement présenté lors du dernier conseil communautaire est toujours respecté : l'arrêté de subvention DDR a été délivré, les demandes d'aide financière à déposer auprès du CG 80, de la Région et du Député le seront fin janvier à l'issue de l'ouverture des plis.
- **Engagement TUBESCA / CCVN :**
  - La CCVN reste dans l'attente de la confirmation écrite de la société TUBESCA.

M. AUBRY demande à ce que soit étudiée les conséquences pour la commune d'Ailly de l'instauration d'une TPZ sur la ZAE

#### B/ ZAC du Bosquel :

Un point complet sur ce dossier sera établi le 18 décembre prochain lors d'une rencontre avec les élus de la C.C de Conty et de la CCI d'Amiens.

Le non achèvement du PLU du Bosquel empêche la poursuite des études entamées. Le financement de cette opération doit par ailleurs être étudié de très près compte tenu du montant prévisionnel annoncé (17 M € HT) et de la raréfaction des financements publics.

### C/ Eolien :

Loïc VAN OOTEGHEM expose le rendu du travail présenté en commission Finances / Environnement le 9 octobre 2008. (cf tableau ci joint). Deux hypothèses ont été soumises au vote des membres de la commission pour avis :

- hyp 1 : le surplus de fiscalité (~25 000 €) généré par la mise en place de la TPZ en lieu et place de la fiscalité additionnelle actuelle est perçue en intégralité par la CCVN
- hyp 2 : ce surplus est partagé entre les communes directement concernées par l'implantation d'éolienne et la CCVN.

A l'issue des débats, il est décidé :

- d'étudier une nouvelle hypothèse de travail, à savoir le recours à l'instauration de la TPU.
- De repousser le vote concernant la fiscalité éolienne à une date ultérieure.

Loïc VAN OOTEGHEM informe ensuite les membres de l'état d'avancement du projet porté par la société VOLKSWIND sur le plateau de Louvrechy.

Jean Jacques PILLON attire l'attention des maires sur l'état des routes.

Concernant le dossier de demande de création d'une ZDE, les dernières informations recueillies permettent d'envisager un dépôt de dossier auprès de la Préfecture vers la mi-janvier.

### D/ Structure Multi accueil :

2 conditions restent à remplir pour que ce dossier aboutisse :

- que l'appel d'offres « travaux » lancé le 10 novembre dernier soit rendu fructueux. La commission d'appel d'offres devant conduire au choix de l'adjudicataire se tiendra le 9 janvier 2009.
- L'obtention à une hauteur suffisante de l'aide financière du Département.

Monsieur BLIN explique que le montant de cette opération à évoluer pour notamment tenir compte des délais d'études (actualisation des prix) et des demandes émises par les divers partenaires associés sur ce projet (CAF, PMI, DSV, ...). Les travaux relatifs à cette opération sont actuellement chiffrés à 723 000 € HT (valeur août 2008) au lieu de 620 000 € (valeur février 2007). **Il est en tout état de cause nécessaire d'attendre l'ouverture des plis pour faire un nouveau point sur ce dossier.**

### E/ complexe sportif et culturel

Le chantier avance normalement, la livraison du bâtiment étant toujours prévue pour avril / mai 2009. Aucun dépassement significatif de l'enveloppe financière allouée n'est à signaler pour l'instant.

## 2/ Adhésion à la mission locale du Grand Amiénois

Monsieur LECLABART rappelle que la PAIO de Roye à laquelle était adhérente la CCVN est dissoute au 31 décembre 2008. Cette structure avait pour vocation à traiter des problématiques emplois, formations, insertion pour les jeunes de moins de 26 ans de notre intercommunalité.

Il explique qu'une réunion tenue en Sous Préfecture de Montdidier le 10 décembre dernier a permis de traiter des conditions d'adhésion de la CCVN la mission locale du grand amiénois, équivalent de la PAIO sur Amiens.

Monsieur LECLABART donne ensuite lecture des conditions financières d'adhésion, à savoir :

- une part fixe de 0,30 € / hab
- une part variable de 54 € / jeune suivi l'année précédente.

La PAIO de Roye déclarant avoir suivi 166 jeunes en 2008, le montant de l'adhésion de la CCVN à la Mission Locale est fixé à 11 429,10 €.

Suite à ces explications, le conseil communautaire :

- décide d'adhérer à/c du 1<sup>er</sup> janvier 2009 à la mission locale du grand amiénois
- accepte les conditions financières d'adhésion
- demande qu'un point soit établi dès que possible permettant de vérifier la véracité du chiffre de 166 jeunes déclaré par la PAIO et qu'une régularisation du montant de l'adhésion soit effectuée s'il s'avérait que ce chiffre soit erroné.

Vote à mains levées :      Contre : 0                      Abstention : 0                      Pour : 61

### **3/ Budget 2008 – DM – transfert de crédits**

Monsieur LECLABART propose qu'une DM soit votée. Cette dernière se justifie comme suit :

- le paiement d'un complément salaire sur le poste d'animateur de Folleville
- une augmentation importante du nombre et des heures de dossier APA prestataire
- la mise à disposition d'un agent contractuel à la cantine de la Faloise à/c de septembre 2008
- le remplacement d'un agent en maladie

Ces dépenses d'un montant de 40 000 € sont couvertes en partie par des recettes nouvelles (remboursement de salaires par les assurances et les bénéficiaires du service prestataire) de 32 500 €. Monsieur le Président explique que la DM à prendre concerne donc le résiduel, à savoir 7 500 €.

Il propose de prélever ces crédits sur le chapitre 011 pour les transférer au chapitre 012.

Suite à ces explications, le conseil communautaire :

- accepte la DM telle qu'elle lui a été présentée.

Vote à mains levées :      Contre : 0                      Abstention : 0                      Pour : 61

### **4/ Adhésion au syndicat Mixte SUSI**

Monsieur le Président explique que diverses réunions, associant entre autre les représentants du CG 80 et du syndicat mixte SUSI ont récemment permis d'aborder le problème des zones non desservies par l'ADSL (zones blanches). Pour la CCVN, les communes de Dommartin et de Grivesnes sont directement concernées.

Ces différentes réunions ont permis de confirmer qu'une solution technique existait. Sa mise en œuvre passe par une adhésion préalable au syndicat mixte SUSI. Le coût de cette cotisation est chiffré à 500 € et doit permettre dans un délai allant de 18 à 24 mois de solutionner la problématique des zones blanches.

Suite à ces explications, le conseil communautaire :

- décide d'adhérer à/c du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au syndicat mixte SUSI
- accepte les conditions financières d'adhésion
- autorise son Président à poursuivre les démarches nécessaires à la bonne application de cette décision.

Vote à mains levées :      Contre : 0                      Abstention : 0                      Pour : 61

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.